

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU**

**FACULTE GENIE DE LA CONSTRUCTION**

**DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE**



# ***Mémoire de fin d'études***

*En vue de l'obtention du diplôme Master en Architecture*

*Option : Architecture ville et patrimoine*

**Thème :**

**Le patrimoine du 20<sup>ème</sup> siècle :  
L'Université des Sciences et de la Technologie Houari  
Boumediene  
Proposition d'un dossier de Classement**

**Réalisé par :**

**M<sup>elle</sup> BOUBRIT Sarah**

**Encadré par :**

**Mr. AICHE Boussad**

**Promotion : 2016-2017**

---

# Remerciements

Je tiens à remercier :

Monsieur Boussad AICHE pour m'avoir encadrée et guidée tout au long de l'année, et à tous ceux qui m'ont aidés de près ou de loin au cours de l'élaboration de mon mémoire.

---

# Sommaire

## **Introduction Générale.**

## **Chapitre I : Architecture du XX<sup>e</sup> siècle**

- 1- Architecture du XX<sup>e</sup> siècle
- 2- Etat e des lieux sur l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle dans le monde
- 3- Etat des lieux de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle en Algérie.

**Le cas d'étude** : université des sciences et de la technique Houari Boumediene

## **Chapitre II : législation en Algérie sur le patrimoine (textes et lois)**

- 1- C'est quoi un dossier de classement ?
- 2- Lois 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel
- 3- Les intervenants et les étapes pour constituer un dossier de classement
- 4- Le programme d'appui à la protection et valorisation du patrimoine culturel en Algérie (en cours)

## **Chapitre III : dossier de classement de l'USTHB**

- 1- constituer le dossier de classement de l'USTHB
- 2- les fiches d'inventaire du programme patrimoine
- 3- conclusion.

Annexes

Bibliographie

---

## Résumé

Toute une procédure est mise en place par le gouvernement pour classer un édifice à valeur patrimoniale, concernant notre cas d'étude il est important de connaître la législation pour pouvoir faire un dossier de classement qui sera validé par le ministère de la culture ainsi nous assurons sa conservation et sa protection.

Toutes les lois qui régissent le patrimoine édictent un processus selon lequel ce dernier est pris en charge en vue de sa protection.

On peut situer la notion de patrimoine en Algérie comme héritage de la puissance coloniale au début de l'indépendance comme pour la politique patrimoniale de la France, nous sommes passés d'une politique de protection des sites et monuments historiques et naturels (héritière des lois françaises de 1913, 1930 et 1941) à une protection du patrimoine culturel inspirée dans sa globalité par l'UNESCO.

Nous avons deux lois depuis l'indépendance se rapportant au patrimoine, la première : promulguée en 1967, **ordonnance n°67-281 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historique et naturels**, la deuxième promulguée en 1998 sous le **n°98-04 relative à la protection du patrimoine culturel**.

Pour notre projet de proposition de classement d'un bien culturel nous allons nous intéresser à la loi n°98-04 car elle nous permettra de bien comprendre c'est quoi un dossier de classement ?, la procédure pour le constituer et qui sont les intervenants impliqués ?

Pour mieux comprendre la procédure et les intervenants d'un dossier de classement d'un bien culturel immobilier nous allons établir un organigramme.

---

## Introduction Générale

Le patrimoine qui est devenu une préoccupation majeure pour un public de plus en plus large a beaucoup évolué ces dernières décennies. A ce titre l'héritage du **XX<sup>e</sup> siècle**, considéré aujourd'hui comme un patrimoine à part entière, fait l'objet d'un intérêt particulier en faveur de sa préservation et sa mise en valeur.

Mon intérêt pour ce patrimoine s'est précisé avec mon expérience professionnelle au sein de l'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels (**OGEBC**).

En effet au cours de ces deux dernières années j'ai été amenée à travailler aux seins de la Direction de la Culture de la wilaya de Tizi-Ouzou, et parmi mes principales missions, la constitution des dossiers de classement. La maison du colonel Dehiles , la maison de Iguebouchene, AzruMyazen (abris sous roche)... . Il s'agissait aussi de suivre des projets dans les différentes phases à savoir le Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardés (**PPSMVSS**) comme celui du Village Ait El Kaid ainsi que la restauration et/ou réhabilitation des monuments historiques (Site Antique d'Azefoune)

Mon travail sur le terrain, a confirmé le manque d'intérêt accordé au patrimoine **du XX<sup>e</sup> siècle**. A l'exception de quelques rares édifices classés patrimoine national ou inscrit sur la liste de l'inventaire supplémentaire, ce patrimoine est sous représenté en Algérie, en dépit de son importance.

Au-delà de l'intérêt porté à ce patrimoine, ma démarche souhaite contribuer à une meilleure connaissance de ce patrimoine dans la perspective de sa mise en valeur. Cette initiative vise aussi à lui donner plus de visibilité en proposant des dossiers de classement.

Afin d'illustrer cette démarche l'Université **des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene** à Bâb-Ezouar a été choisi comme cas d'étude. Cet héritage architecturale du **XX<sup>e</sup> siècle**, œuvre du célèbre Architecte de renommée mondiale **Oscar Niemeir**, constitue aujourd'hui un exemple édifiant.

Pourquoi et comment sauvegarder le patrimoine du **XX<sup>e</sup> siècle** en Algérie ? Telles sont les questions auxquelles se propose de répondre ce mémoire.

---

# Chapitre I : architecture du XXe siècle

## 1- Aperçu historique :

Avant d'aborder ce travail, nous nous proposons de porter dans un premier temps un regard sur la question de l'architecture du XXe siècle.

- **De l'ère-industrielle à l'ère moderne :**

C'est à partir du 19eme siècle que les architectes ont commencés à utilisés les matériaux produit industriellement pour créer des formes et des structures nouvelles ainsi de développer le langage décoratif, parmi les matériaux utilisés nous trouvons le Fe qui permet d'avoir non seulement une facilité d'utilisation mais aussi un prix abordable et une facilité de transport Afin de répondre aux nouvelles exigences de constructions il est important de respecter la rapidité d'exécution, efficacité, confort et prix.

A cette époque la fonction prime sur la forme et ce pour divers raisons parmi et elle et la plus importante est de reconstruire les villes d'après guerre ainsi loger les citoyens.

- **Première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle :**

L'architecture dite moderne se développe et se caractérise par l'homogénéité entre la forme et la fonction pour cela l'utilisation de nouveaux matériaux et technologie.

Cette architecture a vue à élargissement qui s'est traduit par l'apparition de plusieurs courants architecturaux.

« Le Bauhaus Walter Gropius crée à Weimar (Allemagne) l'école du Bauhaus avec l'ambition de « rétablir l'harmonie entre les différentes formes d'art ». L'école du design veut abattre **les cloisons** qui séparent l'art et l'artisanat. Les principales caractéristiques de l'architecture du Bauhaus sont **le fonctionnalisme, la simplicité des lignes, la tendance à l'art global, la réhabilitation de l'artisanat** : architectes, designers et industriels apprennent à travailler ensemble ».<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup>[http://www.college-rozavel-guerlesquin.ac-rennes.fr/sites/college-rozavel-guerlesquin.ac-rennes.fr/IMG/pdf/l\\_architecture\\_du\\_xx\\_eme\\_siecle-2.pdf](http://www.college-rozavel-guerlesquin.ac-rennes.fr/sites/college-rozavel-guerlesquin.ac-rennes.fr/IMG/pdf/l_architecture_du_xx_eme_siecle-2.pdf)

---

Parmi ces courants nous avons le style international qui se définit par une structure (poutres-poutres-dalle) en béton armé qui permet d'alléger la structure, libérer les espaces intérieurs et ouvrir vers l'extérieur par des baies, balcons, et terrasses.

Cette nouvelle architecture donne naissance dans les années 1920-1930 des constructions avec des formes cubiques, ayant des toits plats « terrasses » des façades sans décoration et des baies servant qu'à aérer les espaces, Le Corbusier et Frank Lloyd Wright les deux architectes les plus adeptes de cette nouvelle architecture.

- **Seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle**

Au cours des dernières années l'architecture s'est développée très rapidement, l'architecture contemporaine est classée suivant 03 principes :- L'architecture de l'après-guerre

- La techno-architecture.
- Le déconstructiviste.

- **L'architecture après-guerre 1950-1960**

Une architecture qui vise à loger les nouveaux travailleurs sur le plan fonctionnel et économique ainsi ce qui prime est la fonction à la forme ce qui laisse apparaître des constructions de formes géométriques onduleuses avec une rigidité qui garde souvent l'empreinte du coffrage cela dit ces bâtisses offrent un confort intérieur inédit

- **La techno-architecture : »high-tech**

Une architecture qui se caractérise par l'expressivité des éléments constructifs avec un système ingénierie et une technologie sans précédent à titre d'exemple la structure métallique, le Mur rideaux ...

Ainsi pour ce courant c'est la forme et l'esthétique qui prime sur le reste car sa représente l'image de marque aux entreprises.

- **Le déconstructiviste**

De nouvelles formes organiques qui défient les lois de la gravité, le pari de cette architecture est de laisser libre choix aux idées des architectes.

Une architecture qui ne se donne aucune limite quand à la forme, les traits utilisés par ce mouvement sont souvent l'oblique ou la courbe.

---

Quelques illustrations des courants :



**Structure poteaux poutres-dalles**



**Architecture d'après-guerre  
Reconstruction du havre**



**Techno-architectue  
Institut de monde arabe**



## **Le dé-constructivisme**

**Centre Pompidou de Metz,  
France**

Il est important de bien connaître l'évolution de l'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle, un héritage qui se doit être conservé et protégé ,à cet effet une prise de conscience qui à donné naissance à la protection du patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle tel qu'on France la création du label « patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle .

---

## 2- Etat e des lieux sur l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle dans le monde

Le patrimoine semble être devenu une préoccupation majeure pour un nombre croissant de nos contemporains. Cette notion a d'ailleurs beaucoup évolué depuis quelques décennies. Apparue à des moments différents de l'histoire des nations.

La notion de patrimoine correspond d'abord à un héritage reçu, qu'il convient de préserver et de transmettre. Valeur refuge, référence et mémoire, il est aussi un vecteur économique, mettant en jeu des intérêts considérable.

Aujourd'hui on parle du patrimoine du **XX<sup>e</sup> siècle** qui est considéré comme un patrimoine récent qui nécessite sa préservation.

Le patrimoine du **XX<sup>e</sup> siècle** a été le théâtre de réalisation remarquable sur le triple plan ,technique, formel et social reconnues par la majorité de grands architectes tels que **Fernand Pouillon, Oscar Niemeyer , Le Corbusier ....**

Pour mieux connaitre, identifier, protéger, restaurer et mettre en valeur les ensembles et les éléments de la production architecturale **le label patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle** a été créé en France vue d'identifier et de signaler à l'attention du public, tout immeuble ou territoire représentatif des créations du **XX<sup>e</sup> siècle**.

Le **label « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle »** est un label officiel français créé en **1999** par le ministère de la Culture pour être décerné à des réalisations architecturales et urbanistiques appartenant au patrimoine du **XX<sup>e</sup> siècle** et considérées comme remarquables.



---

Afin de protéger, conserver les biens à valeur patrimoniale du XX<sup>ème</sup> siècle une inscription au patrimoine mondiale de l'UNESCO est indispensable parmi les édifices classés nous avons la ville de Brasillia, le musée Horta.

### **Exemples de biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO**

#### ➤ **La ville de BRASILIA**

Brasília, capitale créée au centre du pays en 1956-1960, a été un événement majeur dans l'histoire de l'urbanisme. L'urbaniste **Lucio Costa** et l'architecte **Oscar Niemeyer** ont voulu que tout, depuis le plan général des quartiers administratifs et résidentiels, jusqu'à la symétrie des bâtiments, reflètent la conception harmonieuse de la ville dont les bâtiments officiels frappent par leur aspect novateur.

**C'est la seule ville moderne classée comme patrimoine  
Mondial de l'UNESCO, elle représente le plus  
Remarquable exemple de ville intégralement érigée  
Au XX<sup>e</sup> siècle**



**La ville de Brasilia**



**LA CATHEDRALE DE Brasilia**

---

➤ **Musée HORTA à Bruxelles Belgique**

Construit par l'architecte **VICTOR HORTA** en 1898 et 1901 pour en faire son habitation et atelier. Le Musée Horta est inscrit au patrimoine Mondial de l'UNESCO dans la mesure où il exprime Parfaitement l'influence du Style Art Nouveau et Le Détournement décisif de l'architecture en Ce début de **XX<sup>e</sup> siècle**.



**Musée Horta**

---

➤ **Église Saint-Pierre de Firminy LOIRE FRANCE**

**Le Corbusier** signe trois édifices religieux à travers le monde. **L'église de Firminy-Vert** est le dernier. Le monument est à la fois humble et magistral. La construction de **Saint-Pierre** a commencée en 1970 cinq ans après la mort de **Le Corbusier**. Elle a été achevée 41 ans après sa mort, le bâtiment n'est pas officiellement une église ; il sert surtout à témoigner de l'œuvre architecturale de **Le Corbusier**.



**Église Saint-Pierre de Firminy LOIRE  
FRANCE**

Riche de son histoire l'Algérie jouit d'un nombre important de constructions du XX<sup>e</sup> siècle, la grande partie au cours des années coloniales mais aussi d'après l'indépendance ; la nature fonctionnelles des principaux édifices envois aux grandes ambitions d'entre temps .

On trouve des friches issues de l'industrie agricole tels les fermes coopératives et un nombre important de clos à vins, on dénombre aussi beaucoup d'ateliers, d'entrepôts, de manufactures et d'usines, des filiales de l'agro-alimentaire et de la transformation (usines de tabacs...),il y a aussi les gares ,les universités et de nombreuses bâtisses qui toutes témoignent de l'architecture du **XX<sup>e</sup> siècle** ,parmi elles des œuvres de célèbre architectes tel que Oscar Niemeyer , **Le Corbusier**....

---

Toute fois en Algérie ces édifices sont classés ou inscrit dans la liste de l'inventaire supplémentaire et d'autre aussi qui se doivent d'être classés pour mieux les conserver et protéger je cite l'université des sciences technique houari-Boumediene de Bab-Ezzouar les exemples classés :

➤ **La grande Poste D'Alger : (liste complémentaire)**

La grande poste construite par **jules Voinotet Marius Toudoire** entre 1907 et 1910, c'est L'un des premiers édifices publics édifiée sur le boulevard la ferrière, Elle fait partie de l'infrastructure néo-mauresque d'Alger.



**La grande Poste D'Alger**

---

➤ **Le théâtre d'Oran :**

Le théâtre régional d'Oran (Abdelkader Alloula) relève du ministère de la culture depuis mars 1962. Sa principale mission est la création et la diffusion sur les différentes villes actuellement elle héberge l'un des plus grands festivals des films arabe.



**Le théâtre d'Oran**

---

Exemples qui méritent d’être classés

➤ **Université des frères Mentouri à Constantine et l’université Houari Boumediene à Alger**

L’université Mentouri de Constantine (1969-1972), ou Houari-Boumediene à Alger (1972-1974). Deux œuvres du grand Architecte **Oscar Niemeyer**, “mettent en avant non seulement le lien entre l’humain et le monde de l’architecture”, mais aussi l’aspect architectural du **XX<sup>e</sup> siècle**.



**Université des frères Mentouri de  
Constantine**

---

Ainsi l'exemple de notre cas d'étude à savoir l'université des sciences et de la technologie houari Boumediene à Bab-Ezzouar



**USTHB**

---

## Ferme viticole La Gironde des Issers

Située le long de la route nationale n°12 à l'entrée de la ville des Issers, Wilaya de Boumerdes, la ferme «**La Gironde**», aujourd'hui bien de l'état abritait autrefois une ferme viticole avec à son sein une coopérative viticole, des écuries, une cave à vin, des cuves et une maison de maître construite entre **1919 et 1962** par le colon **Sabaté**. L'ensemble du domaine comporte **11** bâtiments répartis entre cave à vin, maisons des gérants, bâtiments des ouvriers, cave coopérative et autres, le tout réparti sur une surface de **800 ha**.



---

D'autres actions ont été menées en termes de classement tel que l'hôpital d'Adrar l'usine hydroélectrique de Boghni, la grande poste d'Alger. Si ces actions restent insuffisantes au vue de l'ampleur du patrimoine qui reste à protéger, elles ont le mérite d'exister. Le territoire Algérien reste en effet jonché d'édifices à valeur patrimoniale du XXe siècle. L'état d'abandon et de délabrement avancé dans lequel se trouve la grande partie de nos friches, bâtiments ... nous rappelle le retard pris en la matière. , Dans nombreux pays, l'héritage du **XX<sup>e</sup> siècle** se voit valorisé et réintégré dans la vie quotidienne. Réhabilité en musée ou encore en éco-quartiers ou ensembles multifonctionnels, des expériences se multiplient. En Algérie le patrimoine du **XX<sup>e</sup> siècle** reste malheureusement sous exploité. A ce jour, il n'a jamais été question d'identifier, d'inventorier les différentes typologies, ou de Classé comme Patrimoine National, encore moins de quantifier le nombre .alors que si ces opérations étaient menées à bien, nous aurions été en mesure de pouvoir juger de leurs potentiels en termes de valeurs patrimoniales ou d'usage.

C'est dans cette optique de valorisation et de préservation de notre patrimoine que ce travail propose un dossier de classement de l'université des sciences et de la technique Houari Boumediene de Bâb-Zouar à Alger. Cet ensemble urbain illustre la richesse et la diversité de la production architecturale du XX<sup>e</sup> siècle.

Mon choix c'est portée sur l'USTHB car c'est une œuvre qui englobe les principes fondamentaux de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle. Cet étude réalisée par OSCAR NIEMEYER créateur de la ville de Brasilia aujourd'hui classé en tant que patrimoine universelle par l'UNESCO est devenue une référence mondiale.

Pourquoi l'USTHB ne deviendrait-elle pas une référence nationale et mondiale de l'architecture du XXe siècle de par ses formes architecturales, sa typologie, les matériaux utilisés sa superficie et aussi la localisation stratégique qu'elle occupe.

L'université des sciences et de la technique Houari Boumediene USTHB une œuvre qui témoigne non seulement de l'architecture du **XX<sup>e</sup> siècle** mais aussi l'œuvre d'un célèbre architecte **Oscar Niemeyer**

- **présentation de l'architecte :**

**Oscar Niemeyer** né le 15 décembre 1907 à **Rio De Janeiro** est l'un des plus célèbres architectes Brésiliens. Il réalisa de grand monument qui témoigne de l'histoire de

---

l'architecture moderne et parmi ses œuvres en Algérie : les universités (USTHB et Mantouri de Constantine), la coupole du 05juillet Alger

Il a joué un rôle décisif dans son pays ; influencé par **Le Corbusier**

Son influence a rapidement dépassée ce cadre pourtant vaste pour faire de lui un des noms les plus en vue de l'architecture contemporaine

Décédé le **06 Décembre 2012 à Rio de Janeiro.**

Toute une procédure est mise en place par le gouvernement pour classer un édifice à valeur patrimoniale, concernant notre cas d'étude il est important de connaître la législation pour pouvoir faire un dossier de classement qui sera validé par le ministère de la culture ainsi nous assurons sa conservation et sa protection.

Toutes les lois qui régissent le patrimoine édictent un processus selon lequel ce dernier est pris en charge en vue de sa protection.

On peut situer la notion de patrimoine en Algérie comme héritage de la puissance coloniale au début de l'indépendance comme pour la politique patrimoniale de la France ,nous sommes passés d'une politique de protection des sites et monuments historiques et naturels(héritière des lois françaises de 1913,1930et 1941) à une protection du patrimoine culturel inspirée dans sa globalité par l'UNESCO .

Nous avons deux lois depuis l'indépendance se rapportant au patrimoine, la première : promulguée en 1967, **ordonnance n°67-281relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historique et naturels**, la deuxième promulguée en 1998 sous le **n°98-04relative à la protection du patrimoine culturel.**

Pour notre projet de proposition de classement d'un bien culturel nous allons nous intéressés à la loi n°98-04 car elle nous permettra de bien comprendre c'est quoi un dossier de classement ?, la procédure pour le constituer et qui sont les intervenants impliqués ?

---

## **Chapitre II : législation en Algérie sur le patrimoine (textes et lois)**

### **1- Qu'est-ce qu'un dossier de classement ?**

Un dossier de classement est un document établi par une institution étatique qui comprend une description détaillée d'un bien à valeur patrimoniale « matériel ou/et immatériel », ce dernier a pour but de protéger et de conserver l'état de l'édifice.

La notion de classement nous la retrouvons dans la loi 98-04.

### **2- Lois 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel :**

Une loi qui a pour objet de définir le patrimoine culturel de la nation, d'édicter les règles générales de sa protection, et de fixer les conditions de leur mise en œuvre, Cette loi introduit à la fois la notion de biens culturels immobiliers et mobiliers que celle de biens culturels immatériels.<sup>2</sup>

**Une copie est jointe également avec le mémoire.**

Le titre II -article 8 (de la protection des biens culturels immobiliers)

### **Le titre II**

#### **DE LA PROTECTION DES BIEN CULTUREL IMMOBILERS**

**Art.8. – les biens culturels immobiliers comprennent :**

- Les monuments historiques ;**
- Les sites archéologiques ;**
- Les ensembles urbains et ruraux ;**

**Les biens culturels immobiliers quel que soit leurs statut juridique, peuvent être soumis a l'un des régimes de protection ci-dessus énoncés en fonction de leur nature et de la catégorie a laquelle ils appartiennent :**

---

<sup>2</sup>[http://www.unesco.org/culture/natlaws/media/pdf/algeria/algerie\\_loi9804\\_protectionpatrimoineculturel\\_freorof.pdf](http://www.unesco.org/culture/natlaws/media/pdf/algeria/algerie_loi9804_protectionpatrimoineculturel_freorof.pdf)

- 
- **L'inscription sur l'inventaire supplémentaire**
  - **Le classement**
  - **La création en « secteurs sauvegardés »**

Nous avons dans le chapitre I, II et III tous les détails concernant les 03 biens culturels immobiliers ci-dessus .

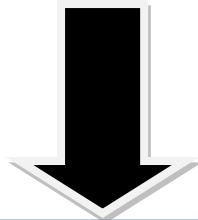
### **3- Les intervenants et les étapes pour constituer un dossier de classement**

Pour mieux comprendre la procédure et les intervenants d'un dossier de classement d'un bien culturel immobilier nous allons établir un organigramme.

---

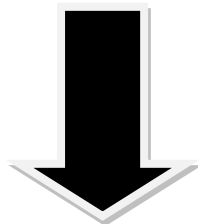
**Direction de la culture :**

Etablir le dossier de classement  
(service patrimoine une équipe  
d'archéologues et d'architectes)



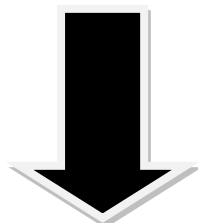
**Siège de la Wilaya :**

Inscription dans l'inventaire  
supplémentaire (commission  
de wilaya)



**Direction de la culture :**

Affichage au niveau de la commune  
d'une durée de 60 jours pour toute  
opposition éventuelle



**Ministère de la culture :**

Commission Nationale pour classer  
le dossier comme patrimoine  
National

---

Il est à noter que l'inscription sur l'inventaire supplémentaire n'est pas une obligation pour que le monument soit classé comme patrimoine national.

La différence entre un classement sur l'inventaire supplémentaire et classement national est sur la durée de ce dernier

Le classement sur l'inventaire supplémentaire dure 10 ans or le classement national dure éternellement.

Il faut savoir aussi qu'un classement local peut être rejeté au niveau national si celui-ci ne présente aucune valeur patrimoniale.

Les dossiers classés patrimoine national font l'objet d'ouverture d'instance de classement après 60 jours, ils sont classés définitivement

La procédure d'ouverture d'instance de classement se fait au niveau du secrétariat général du gouvernement (SGG)

La Direction de la protection légale des biens culturels et de la valorisation du patrimoine culturel au ministère de la culture se charge du dossier avec le SGG

Les membres de la commission pour l'inscription sur l'inventaire supplémentaire et les membres de la commission pour le classement national sont définis dans le journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire (JORADP) correspondant au 29 avril 2001 et les modifications correspondants au 24 janvier 2010.

Ci-joint les articles apparus dans le JORADP édition 2001 pour définir les membres de chaque commission.

---

Pour constituer un dossier de classement le ministère de la culture à établi un canevas pour les directions de la culture :

❖ **Canevas relatif au contenu minimum du dossier de classement des biens culturels immobiliers (site archéologique, ensembles urbains ou ruraux, monument historique):**

**1- Site archéologique :**

- **Nature du bien :** site archéologique ;
- **Localisation :** Il s'agit de détailler géographiquement la localisation du site par rapport au chef lieu de wilaya ;
- **Situation géographique :** il est nécessaire d'accompagner le descriptif d'un plan de situation du site par rapport à la ville ; Le document graphique doit être élaboré aux appropriées : 1/25 000, 1/10 000, 1/5000 ;(cela dépend de la situation des points de repères).
- **Nature juridique :** il s'agit de faire une enquête auprès des services du domaine national et de la commune concernée afin d'établir la nature juridique du site qui doit impérativement figurer dans le dossier de classement, ainsi que l'identité des propriétaires ou affectataires ;
- **Descriptif du site :** Le descriptif doit permettre une vision générale et homogène du site, ce dernier doit être accompagné d'un plan de masse délimitant précisément le site archéologique ; le document graphique doit être aux échelles appropriées 1/200 ou 1/500 ; (cela dépend de la surface du site) ;
- **Aperçu historique :** il s'agit de présenter un aperçu historique sur la genèse de formation et de transformation du bien, ainsi que sur les différentes occupations du bien culturel immobilier ;

- 
- **Intérêt du classement du bien culturel :** mettre en évidence l'importance patrimoniale du bien et les valeurs du bien pour les quelles il pourrait faire l'objet d'un classement, historiques, architecturales, techniques constructives traditionnelles, ..... ;
  - **Situation actuelle du site :** préciser l'état de conservation des différentes structures qui subsistent, et accompagner le descriptif par des illustrations ;  
Préciser s'il y a lieu des projets de restauration, de mise en valeur ou d'aménagement en cours ;
  - **Etendue du classement :** Il s'agit de préciser et de délimiter **sur plan** l'étendue du classement avec la zone de protection en précisant les superficies et en prenant en considération les extensions en cours et éventuelles ; La délimitation devra être basée sur des éléments naturels et/ou physiques. le document graphique doit être aux échelles appropriées 1/200 ou 1/500 ;
  - **Servitudes et obligations :** Les servitudes et obligations seront déterminées par le plan de protection du site archéologique et de sa zone de protection.
  - **Les illustrations photographiques** doivent permettre une vue globale du site ainsi que des vues partielles des parties essentielles du site ;
  - **Bibliographie :** Préciser la bibliographie utilisée en référence, en annexant les extraits des ouvrages utilisés dans la rédaction.

---

## 2- Ensemble urbains ou ruraux à créer en secteurs sauvegardés :

- **Nature du bien** : ensemble urbain ou rural ;
- **Localisation** : Il s'agit de détailler géographiquement la localisation du centre historique par rapport au chef-lieu de wilaya ;
  - **Situation géographique** : il est nécessaire d'accompagner le descriptif d'un plan de situation du centre historique par rapport à la ville ; Le document graphique doit être élaboré aux échelles appropriées : 1/25 000, 1/10 000, 1/5000 ;(cela dépend de la situation des points de repères)
  - **Situation juridique** : il s'agit de préciser la nature juridique des biens qui composent le centre historique, ces informations doivent impérativement figurer dans le dossier de classement, ainsi que l'identité des propriétaires ou affectataires ;
  - **Descriptif du centre historique** : Le descriptif doit permettre une vision générale et homogène du centre historique et ses diverses composantes (maisons, palais, mosquées, souks, remparts, passages, rues ruelles et autres), ce dernier doit être accompagné d'un plan de masse délimitant précisément le secteur à sauvegarder ; le document graphique doit être aux échelles appropriées 1/2000 ou 1/1000 ;
  - **Aperçu historique** : présenter un aperçu historique sur la formation et éventuelles transformations subies par les biens situés à l'intérieur du centre historique, ainsi que les principaux aménagements réalisés à l'intérieur du centre historique ;
  - **Intérêt du classement du bien culturel** : mettre en évidence l'importance patrimoniale du bien et les valeurs du bien pour lesquelles il pourrait faire l'objet d'un classement, historiques, architecturales, techniques constructives traditionnelles, ..... ;
  - **Situation actuelle du centre historique** : préciser l'état de conservation des différentes structures qui subsistent, et accompagner le descriptif par des illustrations ; Préciser s'il y a lieu, les projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement en cours ;
  - **Etendue du classement** : Il s'agit de préciser et de délimiter sur plan l'étendue du classement ; La délimitation devra être basée sur des éléments naturels et/ou physiques, le document graphique doit être aux échelles appropriées 1/1000 ou 1/2000 ;
  - **Servitudes et obligations** : Les servitudes et obligations seront déterminées par le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur à sauvegarder.

- 
- **Les illustrations photographiques** doivent permettre une vue globale du centre historique ainsi que des vues partielles des parties essentielles du site ;
  - **Bibliographie :** Préciser la bibliographie utilisée en référence en annexant les extraits des ouvrages utilisés dans la rédaction.

---

### 3- Monument historique :

- **Nature du bien** : monument ;
- **Dénomination du bien** : par exemple (hôtel de ville de T.O)
- **Localisation** : Il s'agit de détailler géographiquement la localisation du monument par rapport au chef lieu de wilaya ;
  - **Situation géographique** : il est nécessaire d'accompagner le descriptif d'un plan de situation du monument par rapport à la ville ; Le document graphique doit être élaboré aux échelles appropriées : 1/25 000, 1/10 000, 1/5000 ; (cela dépend de la situation des points de repères)
  - **Nature juridique** : il s'agit de faire une enquête auprès des services du domaine national et de la commune concernée afin d'établir la nature juridique du monument qui doit impérativement figurer dans le dossier de classement, ainsi que l'identité des propriétaires ou affectataires ;
    - **Descriptif du monument** : Le descriptif doit permettre une vision générale et homogène du monument, ce dernier doit être accompagné d'un plan de masse délimitant précisément le monument et sa zone de protection ; le document graphique doit être aux échelles appropriées 1/200 ou 1/1500 ;
    - **Aperçu historique** : présenter un aperçu historique sur la formation et les éventuelles transformations effectuées sur le bien, ainsi que les différents aménagements qui ont été effectués ;
    - **Intérêt du classement du bien culturel** : mettre en évidence l'importance patrimonial du bien et les valeurs du bien pour lesquelles il pourrait faire l'objet d'un classement, historiques, architecturales, techniques constructives traditionnelles, ..... ;
    - **Situation actuelle du monument** : préciser l'état de conservation des différentes structures qui subsistent, et accompagner le descriptif par des illustrations ;  
Préciser s'il y a lieu les projets de restauration, de mise en valeur, de réaménagement en cours ;
    - **Etendue du classement** : Il s'agit de préciser et de délimiter **sur plan** l'étendue du classement avec la zone de protection en précisant les superficies et en prenant en considération les extensions en cours et éventuelles ; La délimitation devra être basée sur

---

des éléments naturels et/ou physiques, le document graphique doit être aux échelles appropriées 1/200 ou 1/500 ;

- **Servitudes et obligations** : Il s'agit de se référer aux prescriptions des articles 21 à 27 de la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel, pour définir les servitudes et obligations relatives à l'utilisation future du bien : aménagements futurs du bien et de son environnement, il serait utile de proposer et de réguler les types d'aménagement à proscrire et à recommander.

A titre d'exemple les aspects suivants sont à prendre en charge : Servitudes de passage, d'utilisation, d'aménagement, installations et équipement en réseaux (AEP, Gaz, électricité, téléphoniques) ; obligations d'entretien.

- **Les illustrations photographiques** : doivent permettre une vue globale du monument ainsi que des vues partielles des parties essentielles du monument ;

- **Bibliographie** : Préciser la bibliographie utilisée en référence, en annexant les extraits des ouvrages utilisés dans la rédaction.

---

## Chapitre III : dossier de classement de l'USTHB

La proposition du dossier de classement de l'USTHB est faite selon le canevas établi par le ministère de la culture,

Comme nous l'avons vue dans le chapitre précédent à savoir chapitre II : législation du patrimoine en Algérie (lois et textes) page15.

Notre volonté est de classer l'USTHB comme un bien historique qui témoigne de l'architecture du **XX<sup>e</sup> siècle** comme Patrimoine National.

Dans qu'elle catégorie classer nôtres cas d'étude à savoir monument historique ou ensemble urbain est très difficile car ce dernier est un ensemble urbain ou architectural mais on à pas a le classer comme secteur sauvegarder et créer un ppsmvss ,c'est pour cette raison la que il est important d'enrichir les type de canevas et de les adapter selon se que nous avons comme monument ou ensemble a classer patrimoine national en Algérie .

J'étais limité quand au choix ainsi j'ai constituée le dossier de classement selon le canevas monument historique.

### **Monument Historique :**

- Nature du bien ;
- Dénomination du bien
- Localisation ;
- Situation géographique ;
- Nature juridique ;
- Descriptif du monument ;
- Aperçu historique ;
- Intérêt du classement du bien culturel ;
- Situation actuelle du monument ;
- Etendue du classement ;
- Servitudes et obligations ;
- Les illustrations photographiques,
- Bibliographie.

---

Le dossier que nous allons constituer c'est un dossier type d'une Direction de la Culture à savoir celle de la wilaya d'Alger.

***REPUBLIQUE ALGERIENE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE***

***MINISTERE DE LA CULTURE***

***WILALYA D'ALGER***

***DIRECTION DE LA CULTURE***

**DOSSIER DE CLASSEMENT DE  
L'UNIVERSITE DES SCIENCES ET  
DE LA TECHNIQUE HOUARI  
BOUMEDIENE A BAB-EZZOUAR  
WILAYA D'ALGER**

---

**MAI 2017**

---

- **NATURE DU BIEN :**

Université du XX<sup>e</sup> siècle ;

- **DENOMINATION :**

Université des sciences et de la technologie Houari-Boumediene (USTHB) ;

- **LOCALISATION :**

- **Commune :** Bâb-Ezouar
- **Daïra :** Dar-El-Beida
- **Wilaya :** Alger

- **Situation géographique ;**

L'université est située à **15KM** du centre d'Alger et **05KM** de l'aéroport international « **Houari Boumediene** ». L'université est construite sur un site de **111 hectares**, elle est accessible par l'autoroute Nord, la rocade Sud(vers l'aéroport à et l'ancienne route National N°05 « **RN5** »).

- **Nature juridique ;**

Bien domanial

- **Descriptif du monument ;**

Le pôle universitaire est doté d'une superficie de **111H** situé au Sud-ouest de la commune de Bâb-Ezzouar reconnue essentiellement par **l'Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene(USTHB)**, le projet comporte quatre zones.

---

### **A- La zone Administrative :**

La zone administrative Comporte le rectorat son annexe et l'auditorium.

### **B- La zone pédagogique :**

Les facultés sont dans l'ordre du parking des étudiants vers l'auditorium

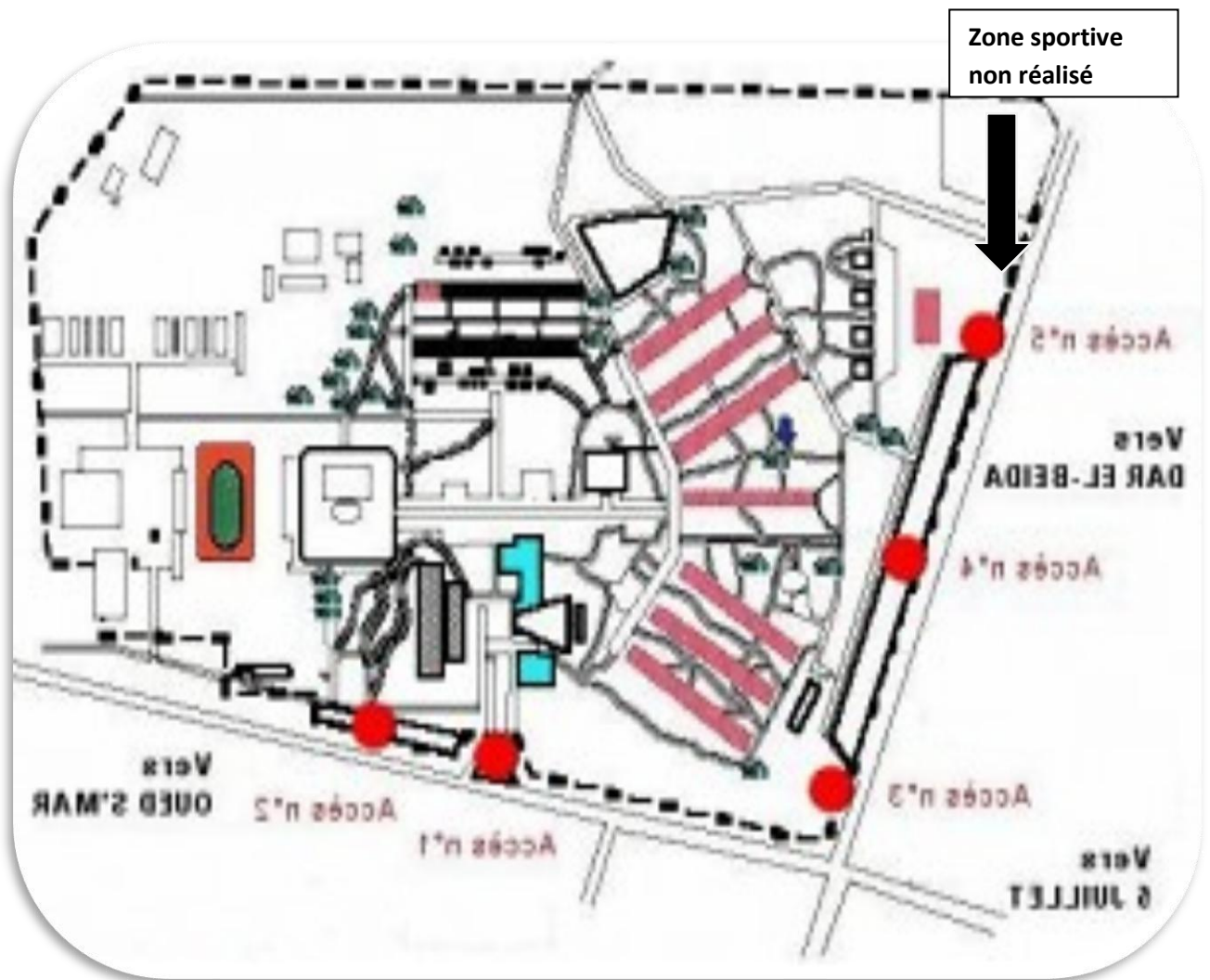
- La faculté des Science Biologiques ;
- La faculté de Chimie ;
- La faculté de Physique ;
- La faculté de Génie Civil ;
- La faculté d'électronique ;
- La faculté des Science de la terre, géographie et Aménagement du territoire ;
- La faculté de Génie Mécanique et Génie des Procédés avec Bâtiment séparé et le hall de technologie.

### **C- La zone de graduation :**

La zone de graduation comporte les blocs de classe et Amphis.

### **D- La Zone Sportive :**

Une Entité non réalisé qui en principe devait comportée des terrains de sport piscine et gymnase.



Carte d'aménagement proposée par Oscar Niemeyer

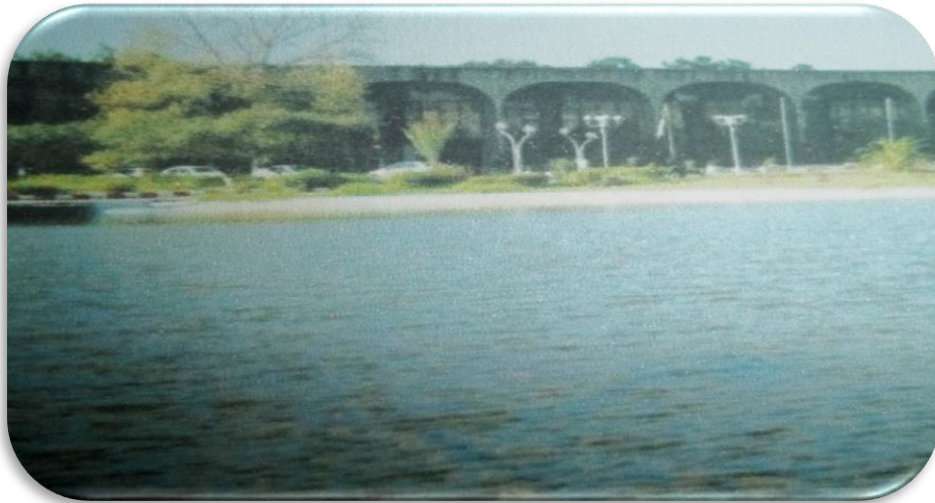
---

## **Les différents blocs de l'université :**

### **Le rectorat et son annexe :**

Regroupe les services centraux de l'université :

Cabinet du recteur et vice –rectorats, le secrétariat général de l'université



### **L'auditorium :**

De forme trapézoïdale avec un aspect dimensionnel important 22m de hauteur entouré d'un lac car l'architecte a voulu le concevoir comme un bateau flottant mais l'idée n'a pas été achevée.

Développé en deux niveaux sous sol et rez-de-chaussée il gère :  
Le service audio-visuel, salle polyvalente d'une capacité de 1800 places



### **La Bibliothèque Universitaire :**

La bibliothèque s'étend sur 7200m<sup>2</sup> ouverte aux étudiants 1200places et aux enseignants de post de graduation 72 places, elle dispose également d'un service de recherche bibliographique automatisé.



### **Les Sept Barres de Facultés :**

La continuité entre les sept facultés est assurée par un élément d'articulation (bloc de liaison) réalisé sur pilotis avec des bureaux paysagers en étage, ce dernier actuellement cloisonné l'ensemble des facultés et le bloc de liaison sont articulés par un passage couvert avec le village universitaire.



### **Le Village Universitaire :**

Le village se situe à l'enceinte de l'université il regroupe sur ces 18000m<sup>2</sup> tous les services utiles à la vie estudiantine : trois restaurants, une aire d'exposition, une poste, un cyber, un atelier de musique, une salle polyvalente, jardin et une salle de sport.



### **Les nouvelles infrastructures de l'USTHB :**

---

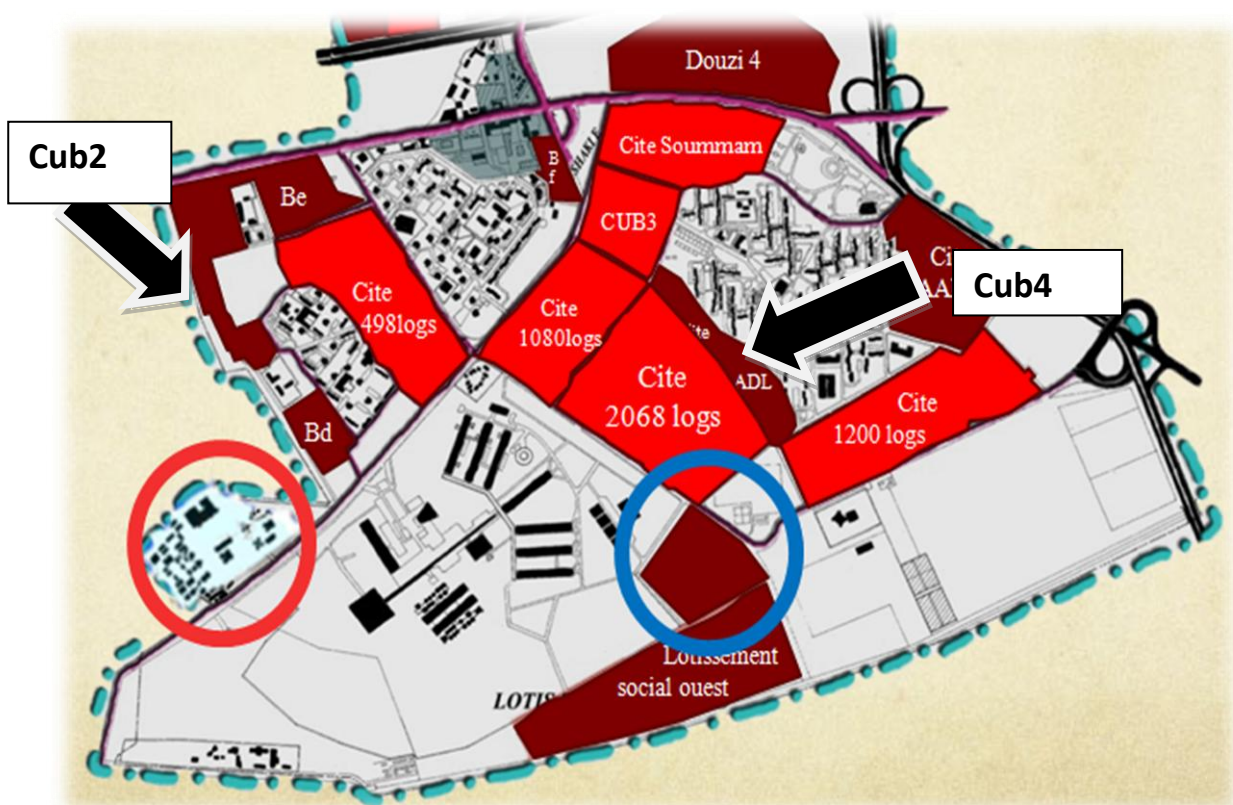
L'USTHB qui a été conçu pour 9000 à 12000 étudiants se retrouve actuellement avec plus de 28000 étudiants ce qui a engendré un problème d'effectif

Pour répondre à ce problème de nouvelles extensions on était projeté anarchiquement sans aucune continuité ni réflexion sur la qualité architecturale de cette œuvre patrimoniale D'OSCAR NIEMEYER.

- **Les Résidences Universitaires :**

Cité Universitaire CUB 2 : C'est la première cité universitaire projetée issue de la politique d'urbanisation ; exécutée à la même période que la fac USTHB, état de bâti : BON

Cité Universitaire CUB 4 : C'est la dernière résidence réalisée au pôle universitaire 1995.



---

**-Le département d'informatique :**

Regroupe les salles pour les enseignements spécialisés, les laboratoires de recherche et la bibliothèque d'informatique.

**-La faculté de mathématique :**

Regroupe cinq blocs : bibliothèque et salle de conférences, bureaux des enseignants et bloc pédagogique.

**- Le bloc de travaux pratique :**

Regroupe une quarantaine de laboratoires de travaux pratiques et seize salles de cours. Situés entre les amphithéâtres et la gare du chemin de fer.

**-La salle omnisports :**

Près du village universitaire regroupe l'ensemble des activités sportives.

**Les infrastructures en cours de réalisations :**

-Bloc de travaux pratique : du côté de la gare du chemin de fer

-Maison de la science : espace de recherches scientifiques.

---

- **Aperçu historique ;**

L'université des sciences et de la technologie Houari-Boumediene a été conçue par l'architecte Oscar Niemeyer et a été créée officiellement par l'ordonnance N° 74-50 du 25 Avril 1974 sous le nom « université des sciences et de la technologie » (U.S.T.A). elle prendra la dénomination université : des sciences et de la technologie Houari – Boumediene »( U.S.T.H.B) en 1980.

Dans ses premières réflexions, l'architecte a voulu concevoir l'USTHB comme un campus universitaire ouvert englobant plusieurs fonctions.

Les études étaient menées par 02 bureaux l'un Brésilien et l'autre Algérien, au cours de la réalisation plusieurs problèmes sont survenus parmi eux 02 problèmes majeurs,

Le projet prévoyait une tour, au centre, d'une dizaine d'étages comme à Constantine. Elle figure dans la maquette présentée au président Boumediene Une objection avait été soulevée par l'aéroport d'Alger au sujet de la tour.

Le deuxième problème était lié à l'existence de constructions en dans tous les instituts, à la bibliothèque centrale dont la réserve était en sous-sol et au restaurant universitaire dont les cuisines étaient en sous-sol. La construction des premiers bâtiments montrait que ces sous-sols étaient inondables et allaient devenir une source de grosses difficultés de fonctionnement

Le campus comprend les bâtiments des facultés et les blocs pédagogique ainsi que des bâtiments a vocation diverses telle que l'auditorium la bibliothèque le centre de ressources universitaire et le village universitaire.

En annexe un article apparut dans le journal liberté fait par le recteur de l'USTHB concernant l'historique

---

- **Intérêt du classement du bien culturel :**

L'université des sciences et de la technique Houari Boumediene témoigne de l'architecture du **XX<sup>e</sup> siècle** en Algérie, une époque marquée par l'apparition de nouveaux matériaux, nouvelles techniques de construction ainsi que de nouveaux principes et concepts qui révolutionneront l'architecture dans le monde.

L'USTHB est l'un des édifices qui met en valeur un matériau inventé au **XX<sup>e</sup> siècle** qui est le Béton, ce dernier est travaillé sous différentes formes, dimension mais pas seulement il a été mis en valeur à travers d'autres matériaux tel que le verre qui est en contraste total avec l'opacité du béton ainsi sa rapporte de la transparence, des lacs ont aussi été créés pour avoir un aspect de légèreté avec l'eau et ainsi marquer la rigidité du béton.

L'université présente des formes, matériaux principes qui tous représente parfaitement l'architecture du **XX<sup>e</sup> siècle**, mais pas seulement l'USTHB est l'œuvre d'un célèbre architecte **OSCAR NIEMEYER** qui a créé la ville de Brasilia aujourd'hui classée patrimoine mondial et bien d'autres édifices.

De ce fait il est important de préserver cette édifice on le class comme patrimoine national et ainsi il perdura et sera un legs pour les générations future.

- **Situation actuelle du monument :**

L'université des sciences et de la technologie Houari-Boumediene considérée comme l'une des grandes universités des sciences et de la technologie à l'échelle National, néanmoins cette œuvre d'une valeur patrimoniale est agressée par une clôture ainsi elle est non seulement une masse renfermée mais se retrouve en isolement avec le tissu urbain et détachée du bâti environnant malgré sa situation intermédiaire entre les ZHUN et le quartier d'affaire à Bâb-Ezouar .

Les autorités ont construit cette clôture pour des raisons sécuritaire, mais aujourd'hui il faut y remédier avec des méthodes contemporaines sans clôture.

L'USTHB est un endroit fréquenté que par des étudiants et les fonctionnaires ce qui rend sa valeur patrimoniale méconnue du grand public

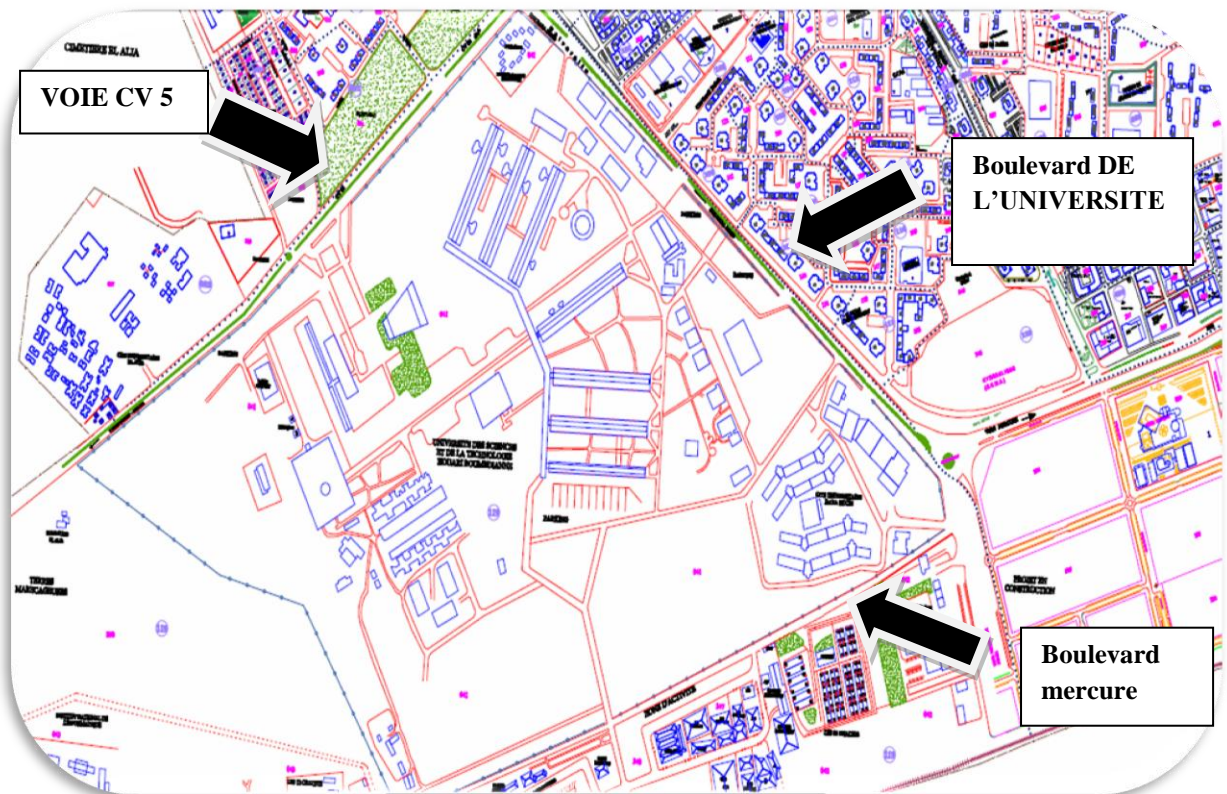
Pour accéder à l'USTHB il existe trois (03) accès ,

---

Par :

Le Boulevard de l'université au Nord-Est

Le Boulevard Mercure au Sud-Est et par la Voie CV5 au Nord-Ouest





**Accès principal**



**Entrée principale (cloture)**

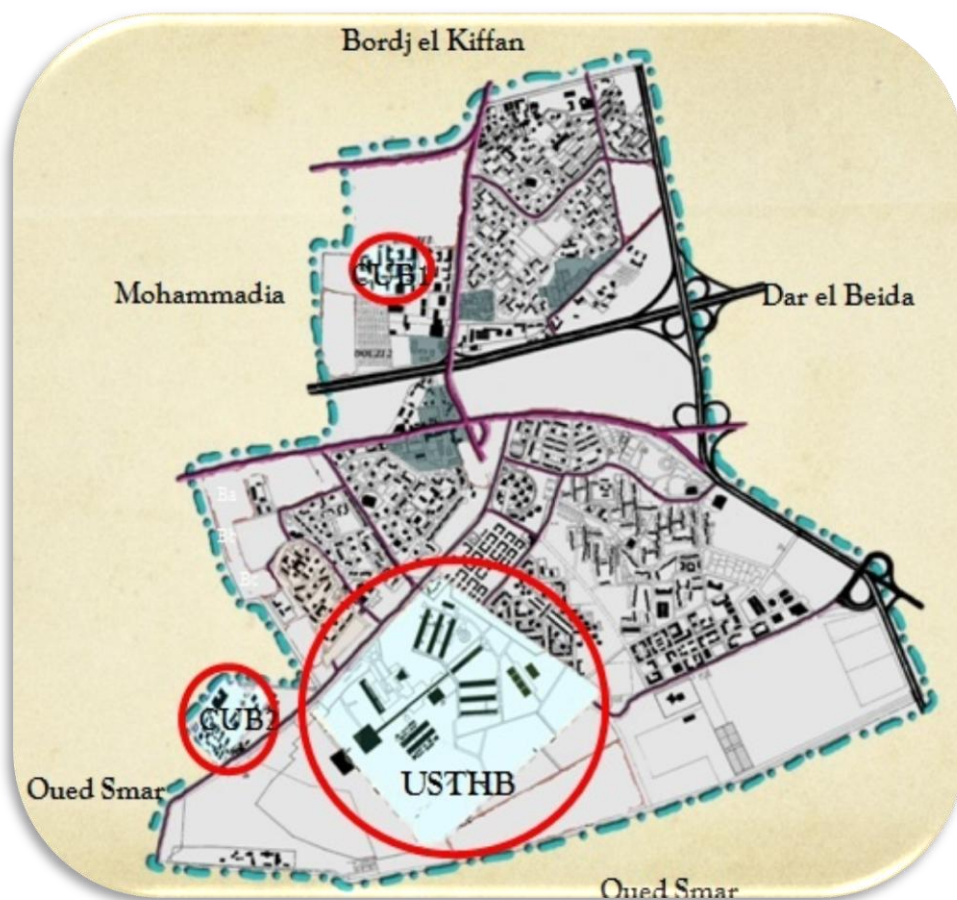
---

- **Etendue du classement ;**

Pour garantir la visibilité du site, une zone de protection de 200m est préconisée, et ce conformément à la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine.

Le site est délimité comme suit :

- **Au Nord** par la route cv 5 qui donne vers l'entité résidentielle
- **A l'Est** par le boulevard de l'université qui donne vers une entité résidentielle
- **A l'Ouest** par une route secondaire qui mène vers oued-Smar
- **Au Sud** par le boulevard mercure qui donne vers le quartier d'affaire



- **Servitudes et obligations :**

la construction est alimentée en électricité et en AEP et le gaz, a cet effet elle doit tenir compte du champ de visibilité du monument .

toute construction dans les abords immédiats du monument sont interdites tous travaux a entreprendre sur le monument ou dans ses abords sont soumis à l'autorisation pratable du ministère de la culture.

---

## Rapport photographique

### Auditorium



**Côté ouest**



**Côté est**



**1<sup>ere</sup> entrée**



**2<sup>eme</sup> entrée**



**Façade secondaire**



**Façade principale**

---

# Rectorat



**Façade Principale**



**Façade secondaire**



**Côté nord-ouest**



**Côté nord est**



**Annexe des bureaux**



**Entrée annexe**

# Village universitaire

## Extérieur



**Façade principale**



**Entrée secondaire**



**Mur latéral**



**Entrée principale**



**Serpent**



**Cour devant village**

# Village universitaire

## Intérieur



**Espace internet**



**Entrée étudiants**



**OPI**



**Entrée cantine**



**Entrée bureau de service**



**Cantine**

# Faculté biologie



**1<sup>ere</sup> entrée**



**2<sup>eme</sup> entrée**



**Côté nord**



**Côté sud**

# Faculté de chimie



**1<sup>ere</sup> entrée**



**2<sup>eme</sup> entrée**



**Côté nord**



**Entrée sous sol**



**Côté sud**



**Tour de chauffage**

# Faculté de génie civile



**1<sup>ere</sup> entrée**



**2<sup>eme</sup> entrée**



**Côté nord-est**



**Côté nord-ouest**



**Entrée sous sol**



**Annexe des salles**

# Faculté de science de la terre



**1<sup>ère</sup> entrée**



**2<sup>ème</sup> entrée**



**Côté est**



**Côté ouest**



**Annexe des salles**



**Entrée de côté**

# Faculté de mathématique



**Bibliothèque**



**Département des bureaux**



**Administration**



**Annexe des salles**



**Salles des travaux**



**Façade secondaire**

# Faculté de génie mécanique



**1<sup>ere</sup> entrée**



**2<sup>eme</sup> entrée**



**Côté ouest**



**Côté est**



**Tunnel des facultés**



**Annexe des salles**

# Faculté de physique



**2<sup>ere</sup> entrée**



**1<sup>ere</sup> entrée**



**Côté nord-est**



**Côté nord-ouest**



**Entrée sous sol**

# Faculté d'électronique et informatique

## Extérieur



**1<sup>ere</sup> entrée**



**2<sup>eme</sup> entrée**



**Côté nord**



**Côté sud**



**Annexe des salles**



**Entrée de côté**

# Faculté d'électronique et informatique

## Intérieur



**1<sup>ère</sup> entrée**



**2<sup>ème</sup> entrée**



**1<sup>er</sup> étage**



**Rez de chaussée**



**Annexe des salles**

---

Autres



**Intérieur du tunnel des facultés**



**Bibliothèque centrale**



**Salles des clubs**

---

## **conclusion**

aujourd'hui le patrimoine du XXe siècle en Algérie n'est pas pris en charge par l'état ce qui laisse ce patrimoine en danger , il est tout de même important de préserver ce legs du passé car sa révolution a révolutionné l'architecture contemporaine

nous avons établi un dossier de classement afin de protéger l'œuvre à valeur patrimoniale ,l'USTHB reste parmi les œuvres du célèbre architecte brésilien Oscar Niemeyer en Algérie l'USTHB est donc un édifice qui de part ses concepts, principes témoigne parfaitement de l'architecture du XXe siècle

à cet effet il est primordial et urgent que les autorités prennent en charge cet édifice vu son état de détérioration

il est à noter aussi que les lois qui régissent sur la protection du patrimoine à savoir la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine restent à revoir et approfondir car malheureusement ne répondent pas aux exigences du terrain et surtout le devenir de cette œuvre une fois classée qui reste en suspens pour des raisons budgétaires

le débat reste ouvert quand à la question du patrimoine du XXe siècle et sa protection ici en Algérie .

en espérant avoir ainsi répondu et mis en avant le patrimoine du XXe siècle avec cette intention de recherche .

merci pour votre lecture .

## **Bibliographie :**

---

Patrizia INGALLINA, Le projet urbain, Collection Que sais-je, France, 2010  
introduction à l'urbanisme opérationnel et composition urbain - A.ZUCCHELI  
François Choay , Allégorie du patrimoine , édition du seuil 1992  
Le patrimoine mondial (Dominique Audrerie, Raphael Souchier, Luc Vilar.)  
Gouvernorat Du grand Alger, Alger capital du XXI Siècle Dictionnaire  
d'urbanisme. Antonio DA CUNHA, Jean-Philippe LERESCHE, Stéphane  
NAHRATH & Peter KNOEPFEL, Les enjeux du développement urbain durable :  
Transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance, Presses  
Polytechniques Universitaires Romandes, France, 2005.  
Ariella MASBOUNGI, Fabriquer la ville, outils et méthodes : Les aménageurs  
proposent, La documentation Française, Paris, 2001.  
Jean-Pierre TRAISNEL & Pierre MERLIN, Energie, environnement et  
développement durable, Collection Que sais-je, France, 1996.  
- Mouia SAIDOUNI, Eléments d'introduction à l'urbanisme, Edition Casbah, Alger,  
2000.

Encarta 2009. Internet sites de - l'UNESCO. Wikipédia

Mémoire de Mme Bouaziz Samia devenir du patrimoine architectural des 19 eme  
et 20 eme siècles en Algérie

Ouvrage direction de la culture de la wilaya de Tizi-Ouzou sur le patrimoine en  
Algérie

Internet sites de secrétariat général du gouvernement

<http://www.joradp.dz/HAR/Index.htm>

Site officiel du ministère de la culture <https://www.m-culture.gov.dz/>

---

• **Bibliographie.**

Patrizia INGALLINA, Le projet urbain, Collection Que sais-je, France, 2010

introduction à l'urbanisme opérationnel et composition urbaine - A.ZUCCHELI

François Choay , Allégorie du patrimoine , édition du seuil 1992

Le patrimoine mondial (Dominique Audrerie, Raphael Souchier, Luc Vilar.)

Gouvernorat Du grand Alger, Alger capital du XXI Siècle Dictionnaire d'urbanisme.

Antonio DA CUNHA, Jean-Philippe LERESCHE, Stéphane NAHRATH & Peter

KNOEPFEL, Les enjeux du développement urbain durable : Transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance, Presses Polytechniques Universitaires

Romandes, France, 2005.

Ariella MASBOUNGI, Fabriquer la ville, outils et méthodes : Les aménageurs proposent,

La documentation Française, Paris, 2001.

Jean-Pierre TRAISNEL & Pierre MERLIN, Energie, environnement et développement durable, Collection Que sais-je, France, 1996.

- Mouia SAIDOUNI, Eléments d'introduction à l'urbanisme, Edition Casbah, Alger, 2000.

Encarta 2009.

Internet sites de - l'UNESCO. Wikipédia

Mémoire de Mme Bouaziz Samia devenir du patrimoine architectural des 19<sup>eme</sup> et 20<sup>eme</sup> siècles en Algérie

Ouvrage direction de la culture de la wilaya de Tizi-Ouzou sur le patrimoine en Algérie

Internet sites de secrétariat général du gouvernement

<http://www.joradp.dz/HAR/Index.htm>

Site officiel du ministère de la culture <https://www.m-culture.gov.dz/>

---

## Annexes



### **Oscar Niemeyer, Architecte de L'USTHB**

*L'architecte Oscar Niemeyer (1907-2012)*

Au nom de la communauté universitaire de l'université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene, enseignants, étudiants, travailleurs, je voudrai rendre hommage à la mémoire d'Oscar Niemeyer, l'architecte qui a conçu cette université, et présenter nos condoléances à sa famille et au peuple brésilien.

Ayant eu le privilège de participer en partie à la réalisation du projet, et ensuite de vivre dans cette université depuis son ouverture en 1974, je voudrai apporter quelques précisions.

Dans un article de votre journal du 8 décembre 2012, des commentaires sont faits sur la relation d'Oscar Niemeyer avec l'USTHB. Il est fait état de «désaccord avec Boumediene sur Le projet», en rapportant des propos tenus par Niemeyer à Salah Guemriche. Je ne suis pas en mesure de préciser la nature de ces désaccords. J'ai eu à m'occuper du projet à partir de 1972,

Lorsque feu Mohamed Seddik Benyahia, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, m'a demandé



Présentation de la maquette de l'USTA au Président Houari Boumediene. Au premier rang de gauche à droite : Colonel Aouchiche (Directeur Général Professeur Benali Benzaghrou -Président Houari Boumediene -Mohammed-SeddiK Benyahia (Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique)

---

de constituer une équipe d'universitaires algériens pour

Le suivi du projet. L'esquisse architecturale était déjà adoptée et deux parties, ce que nous

Appelons aujourd'hui le bâtiment A

Des classes et les douze premiers

Amphithéâtres, ainsi que

Les trois premiers instituts, biologie,

chimie et physique, étaient en cours de réalisation. Je précise quelle «programme

pédagogique» avait été élaboré par une équipe d'universitaires brésiliens, réfugiés à Paris

pour fuir la dictature militaire au pouvoir à l'époque au Brésil, que l'entreprise de réalisation

était la DNC-ANP et que les études étaient menées par deux bureaux d'études, l'un brésilien,

Rabello, et l'autre Algérien, le jeune BEREG. J'ai eu peu d'occasions de discuter directement

avec Niemeyer qui faisait de brefs séjours à Alger, mon interlocuteur était son assistant

brésilien l'architecte qui dirigeait sur place le projet (un deuxième architecte brésilien viendra

renforcer l'équipe ultérieurement). Niemeyer avait comme interlocuteurs Feu le Ministre

Benyahia et le Directeur Général de la DNC-ANP, Feu le colonel Abdelmadjid Aouchiche. Le

projet architectural était précisé au fur et à mesure de l'évolution du chantier. Plusieurs

problèmes étaient apparus. Sans entrer dans trop de détails, deux problèmes majeurs sont

apparus. Le projet prévoyait une tour, au centre, d'une dizaine d'étages comme à Constantine.

Elle figure dans la maquette présentée au président Boumediene Une objection avait été

soulevée par l'aéroport d'Alger au sujet de la tour. Sous-sol (Le deuxième problème était lié à

l'existence de constructions en dans tous les instituts, à la bibliothèque centrale dont la réserve

était en sous-sol et au restaurant universitaire dont les cuisines étaient en sous-sol). La

construction des premiers bâtiments montrait que ces sous-sols étaient inondables et allaient

devenir une source de grosses

difficultés de fonctionnement. J'avais

attiré l'attention de Benyahia, qui

avait demandé à Niemeyer de revoir

ces aspects. Seraient-ce les points de

désaccord avec Boumediene

mentionnés ? Je l'ignore. Toujours

est-il que Niemeyer pris en compte

ces observations. Nous avons

demandé aussi que l'université soit bâtie autour de la bibliothèque plutôt qu' autour du

bâtiment d'administration rectoriale. Les solutions retenues ont été : La suppression des sous-



---

sols pour tous les bâtiments dont les fondations n'avaient pas été encore coulées (les trois instituts d'électronique, des sciences de la terre et de métallurgie-ce dernier sera changé en institut de chimie industrielle), la bibliothèque (les réserves de livres étaient mises au rez-de-chaussée

Et la salle de lecture à l'étage), le village universitaire qui fut agrandi pour mettre les cuisines au rez-de-chaussée. Enfin, l'administration rectorale était placée dans deux bâtiments, l'un, R+2 de petite dimension pour le rectorat et l'autre un long bâtiment à un seul niveau pour les services de la scolarité et l'administration. Enfin, vers 1976, une autre décision fut prise de «dédoubler» le bloc pédagogique (construction d'un bâtiment B de classes et de douze nouveaux amphithéâtres) par symétrie, l'évolution des effectifs d'étudiants montrant que la pédagogie allait connaître de grosses difficultés de locaux. Faut-il rappeler que le «projet pédagogique» initial de l'Université des Sciences et de la Technologie d'Alger (USTA-avant qu'elle ne devienne USTHB) était la construction d'une université pour huit mille (8000) étudiants. Ces «détails» font partie de l'histoire de l'USTHB. L'article se termine par un commentaire indiquant «que les travaux sont restés incomplets par rapport au projet initial et que, plus grave, il y a eu des extensions qui ont dénaturé l'architecture originale». Sans vouloir entamer une polémique, qui serait pour le moins déplacée dans ce contexte, il est utile de préciser que le projet architectural a été totalement réalisé, avec quelque retard certes, à l'exception de la zone sportive. L'auditorium est opérationnel depuis une dizaine d'années.

L'idée qu'une université est construite pour être figée et ne subir aucune extension est assez Singulière. Un concours d'idées avait été lancé à l'occasion du 38ème anniversaire de l'USTHB sur le thème «comment voyez-vous l'USTHB en 2074?» (Ce sera le centenaire de son ouverture). Les extensions nécessaires réalisées et en projet, respectent scrupuleusement L'œuvre architecturale d'Oscar Niemeyer et ne touchent aucun bâtiment construit. Toutes ces Extensions sont situées en périphérie (laboratoires de travaux pratiques, faculté de mathématiques, laboratoires de recherche) et les cahiers de charge exigent des bureaux D'études soumissionnaires de s'inspirer de l'architecture existante. Tout visiteur pourra Vérifier que les volumes conçus par Oscar Niemeyer n'ont pas été dénaturés. Nous signalons Plus haut que le projet initial a été conçu pour 8000 étudiants. Ce nombre a été révisé à 12.000

Après le «dédoublement du bloc pédagogique». En cette année 2012-2013, 32.000 étudiants Sont inscrits à l'USTHB. En ses trente-huit ans d'activité, l'USTHB a formé plus de soixante Mille diplômés de graduation, (DES, Ingénieurs, Masters,...), plus de quatre mille magisters

---

Soutenus et plus de mille deux cents doctorats soutenus. Bien sûr, l'utilisation intensive  
Chaque année par des dizaines de milliers d'étudiants, l'empreinte inévitable du temps ne sont  
pas sans conséquences sur l'état des infrastructures et des installations. L'USTHB prévoit une  
Grosse opération de réhabilitation pour son quarantième anniversaire.

La contribution d'Oscar Niemeyer, architecte engagé, à la construction de l'Algérie  
Indépendante est là, à Bab-Ezzouar, à Constantine, etc. Qu'il repose en paix.

**Bab-Ezzouar, le 10 décembre 2012**